



NEGOCIATIONS : LA DIRECTION DE TELEPERFORMANCE NOUS MEPRISE TOUS !

Le 15 juillet 2009

Suite à la mise en place de l'UES Teleperformance France, tous les anciens accords ont été remis en cause. **Tous nos acquis sociaux sont menacés.**

La phase des négociations des accords de substitution a débuté depuis les 16 et 17 Mars derniers.

Les sujets actuellement sur la table sont importants pour la vie de tous les salariés : **aménagement du temps de travail, rémunération, classification et fonctions associées.** Toutes les organisations syndicales ont transmis leurs propositions il y a plus d'un mois. **Les organisations ont unanimement contesté les propositions de la direction,** qui en avait pourtant pris acte lors de la réunion de « synthèse » des 4-5 juin derniers.

Aujourd'hui 08 Juillet 2009, les organisations syndicales se sont réunies de nouveau avec la direction pour aborder le thème sur l'aménagement du temps travail ... mais la direction n'a daigné nous remettre son projet que la veille au soir !

Dans le projet d'accord « Temps de Travail » proposé aujourd'hui, **aucune des revendications des organisations syndicales n'a été prise en compte.** Ce projet prévoit notamment :

- l'annualisation du temps de travail (**avec des semaines jusqu'à 44h**),
- une **modulation** des horaires de **3 à 6 jours** de travail hebdomadaire,
- des temps de pause non comptés dans le temps de travail effectif,
- la non prise en compte des horaires réels de travail par le passage au « forfait jours » pour les agents de maîtrise « hors-production » (avec un nombre de jours travaillés plus élevés que ce qui existe actuellement pour les cadres).

Les délégations syndicales se sont donc contentées d'écouter le monologue de la délégation patronale, puis ont quitté la salle.

Deux autres réunions sont prévues le 10 Juillet sur la classification des fonctions, et le 15 Juillet sur les rémunérations. La direction n'a transmis aucune proposition de projet à ce jour, mais leurs orientations **menacent tous les acquis sociaux.**

Ces négociations se déroulent dans un contexte difficile en raison du projet de restructuration qui arrive comme par hasard en plein été. Tout cela est bien entendu une simple coïncidence... Cette stratégie patronale n'a d'autre but que d'aboutir à des accords qui dégraderont nos conditions de vie et de travail, le niveau de nos rémunérations et les possibilités d'évolution de l'ensemble des salariés, sans rien lâcher concernant la restructuration et le plan social sur TP Centre-Est qui menace 475 salariés.

Ce qui est certain, c'est que la **Direction n'a pas l'attitude sociale responsable** qu'elle revendique en la matière. Elle fait au contraire preuve d'une attitude rétrograde, avec le plus profond mépris de tous les salariés.

Allons-nous nous laisser traités comme ça ?

L'ensemble des organisations syndicales rappelle à tous les salariés que rien ne pourra être gagné sans une mobilisation forte et nationale.

Rien ne change qu'ils disaient.....



Au niveau de l'aménagement du temps de travail plusieurs modifications veulent être mises en place par l'employeur.

Amplitude de travail :

Voici ce que propose Teleperformance
« Sous réserve des dispositions applicables en matière de travail de nuit et de travail du dimanche, l'amplitude de la journée de travail couvre la plage horaire comprise entre 6h et 22h du Lundi au Samedi.

Aucun salarié n'a à ce jour une telle amplitude sur son contrat mais :

Rien ne change qu'ils disaient...

Délai de prévenance lors d'une modification de planning

Communication de la planification de la période définie vendredi de la semaine S-1 pour la semaine S.

Communication de la modification de la planification initiale : vendredi de la semaine S-1 pour la semaine S.

Cette modification rend tous les salariés obligés de s'adapter et d'accepter une modification de ses horaires 2 jours avant que celle-ci intervienne ce qui n'existe pas actuellement mais :

Rien ne change qu'ils disaient.....

Congés pour ancienneté

Voici ce que propose Teleperformance

Après une période de 10 ans d'ancienneté : 1 jour ouvré supplémentaire

Après une période de 15 ans d'ancienneté : 2 jours ouvrés supplémentaires

Après une période de 20 ans d'ancienneté : 3 jours ouvrés supplémentaires

Après une période de 25 ans d'ancienneté : 4 jours ouvrés supplémentaires

Actuellement

Après une période de 5 ans d'ancienneté : 1 jour ouvré supplémentaire

Après une période de 10 ans d'ancienneté : 2 jours ouvrés supplémentaires

Après une période de 15 ans d'ancienneté : 3 jours ouvrés supplémentaires

Rien ne change qu'ils disaient.....

Congés pour enfant malade

Voici ce que propose Teleperformance

Il sera accordé à tout parent sur présentation d'un justificatif médical attestant de la présence indispensable auprès du ou des enfants des autorisations d'absence pouvant être fractionnées dans la limite de 5 jours ouvrés par année civile, paiement accordé qu'à partir du quatrième jour d'absence (sauf en cas d'hospitalisation).

Actuellement les salariés ont droit à 5 jours ouvrés par année civile et par enfant payés des le premier jour.....

Rien ne change qu'ils disaient.....

Sans une mobilisation nationale de l'ensemble des salariés Teleperformance est en train de nous faire payer la crise. Teleperformance veut axer sa compétitivité en réduisant ses coûts c'est-à-dire nos salaires et avantages sociaux.

Sans le soutien et sans lutte des salariés il n'y a pas de Progrès Social !!!!!

Retrouvez toute l'actualité de
Teleperformance
sur le site
sudteleperformance.com



SUDPTT 31 : 20, rue Paul Lambert
31023 Toulouse
M° Bagatelle
Tél: 05 62 14 05 10